



INFORMATIONS MUNICIPALES

Octobre 2023



Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) réalise, sur toute l'année, une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité. Des habitants de Fontanès sont concernés depuis le 2 octobre dernier.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités, etc...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. La participation de tous, quelle que soit votre situation, à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.



La procédure : les ménages interrogés seront prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur(rice) de l'Insee. Celui-ci/celle-ci prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours des mois d'octobre à décembre. Il/elle sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. La participation est alors obligatoire. Vos réponses resteront strictement confidentielles, elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



Equipements hivernaux obligatoires

Dans la Loire, 193 communes dont Fontanès (comme toutes les communes de SEM), sont concernées par la [Loi Montagne](#). Entrée en vigueur en 2021, cette nouvelle réglementation vise à renforcer la sécurité des usagers en réduisant les risques spécifiques liés à la conduite sur route enneigée ou verglacée entre le 1er novembre et le 31 mars.

Il est donc obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige. Il s'agit aussi d'éviter les situations de blocage, quand des véhicules non équipés se retrouvent en travers de voies, dans l'incapacité de se dégager, immobilisant tout un axe de circulation. Les secteurs concernés par cette obligation sont indiqués par des panneaux réglementaires à leur entrée.



Cérémonie du souvenir

La cérémonie du souvenir aura lieu le dimanche 12 novembre à 11h devant le monument aux Morts.

Comme les années précédentes, les élus du Conseil Municipal d'Enfants se joindront aux anciens combattants, aux élus et aux habitants pour ce moment de commémoration.



Règles d'urbanisme

Pour tout projet d'urbanisme : il est important de bien se renseigner en amont pour anticiper et ainsi éviter les refus possibles ou pertes de temps liés à des erreurs. Il est fortement conseillé de passer en mairie avant l'élaboration des projets pour se renseigner sur les règles d'urbanisme de la zone concernée et bénéficier de conseils.

Les secrétaires vous remettront les dossiers à remplir et vous expliqueront les démarches à suivre. Nous rappelons que toute construction élaborée sans autorisation est susceptible d'être démolie. Travaillons ensemble en amont pour limiter les désaccords et incompréhensions et améliorer ainsi l'efficacité et raccourcir les délais.

Voici quelques règles essentielles qui peuvent faciliter vos démarches :

Type de déclaration	Explications - Travaux à réaliser (l'essentiel)
<p>DP : Déclaration Préalable</p>	<p>La déclaration préalable est un dossier qui devra être complété afin d'expliquer les interventions à venir. Certains justificatifs devront étayer les explications portées dans le dossier. Les démarches sont simplifiées par rapport à un permis de construire. Le délai de l'administration pour répondre à une DP est de 1 mois à compter du dépôt de dossier en mairie.</p> <p>Exemples de travaux concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification de façades, création d'ouvertures - Ravalement de façades - Changements d'huisseries - Mise en place de clôtures - Réfection de toitures - Changement de destination de locaux sans modification de structures porteuses - Création de surface inférieure à 40 m² en zone urbaine - Création de surface inférieure à 20 m² sur les autres zones

Type de déclaration	Explications - Travaux à réaliser (l'essentiel)
<p>PC :</p> <p>Permis de construire</p>	<p>Un dossier complet doit être élaboré et il est conseillé d'utiliser les services d'un architecte qui bénéficie d'expérience dans ce domaine. Les renseignements et pièces à fournir sont plus nombreux que sur la déclaration préalable. Le délai de l'administration pour répondre à un permis est de 2 mois à compter du dépôt de dossier en mairie pour les zones urbaines. Pour les permis concernant des zones agricoles le délai est de 3 mois. Suivant la complexité du projet, il peut être porté à 5 mois.</p> <p>Exemples de travaux concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes constructions neuves (habitation ou tout autre bâtiment) - Les créations de surface de plus de 40 m² en zone urbaine - Les créations de surface de plus de 20 m² sur les autres zones
<p>Permis de démolir</p>	<p>Le permis de démolir est mis en place afin de préserver le patrimoine ancien ayant une valeur historique ou donnant un certain cachet à un quartier. Il concerne toutes les démolitions sans reconstruction.</p> <p>Dans le cas d'une reconstruction, il sera inclus dans le permis de construire.</p>

Les délais pour travaux : à réception de l'accord de travaux, il est obligatoire de faire un affichage visible sur le lieu du futur chantier pour un recours éventuel des tiers. Cet affichage devra rester en place deux mois avant le début des travaux et pendant la durée de ceux-ci. Le dossier remis au moment de l'accord comprend des imprimés à compléter qui concernent le début et la fin de chantier. Il suffira de remettre ces documents en mairie à l'entame des travaux et à la clôture de ceux-ci. Une autorisation d'urbanisme accordée est valable deux ans à partir de la date d'obtention pour commencer les travaux. Dès que le chantier démarre, il ne devra plus être interrompu pendant plus d'un an.



Les travaux se poursuivent et touchent à leur fin

Au bourg, l'entreprise Laquet qui effectue les travaux d'aménagement, a rencontré de nombreux



problèmes lors des travaux de coulage de béton (notamment des fissurations). Ils ont dû être refaits, repoussant ainsi la fin des travaux. En novembre, les plantations seront réalisées et la réfection des enrobés, place de la Mairie, seront décalées après la foire de la Saint-Martin.

Les travaux sur le réseau d'eau potable réalisés par l'entreprise Cholton pour le compte d'Oélie et SEM sont bien avancés. Il reste quelques travaux sur les antennes secondaires à réaliser avec la reprise des enrobés pour terminer.



Recensement des jeunes

Depuis 1999, le recensement est obligatoire pour les garçons et les filles âgés de 16 ans. Après la date anniversaire de leurs 16 ans, les jeunes ont 3 mois pour effectuer la démarche de recensement à la mairie de leur domicile.

La mairie délivre une attestation de recensement, document obligatoire pour pouvoir s'inscrire à tout concours ou examen soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BAC, conduite accompagnée et permis de conduire...).



Inscription sur les listes électorales

Cette inscription n'est pas seulement un devoir civique mais résulte d'une obligation légale en vertu de l'[article 9 du Code électoral](#). Elle est indispensable pour voter.

Si vous avez récemment emménagé à Fontanès, pensez à vous faire inscrire sur les listes électorales, ce qui informera automatiquement votre commune d'origine de votre radiation sur ses listes. Cette inscription peut être effectuée en mairie tout au long de l'année, ou en ligne sur service-public.fr.

Les jeunes Françaises et Français sont inscrits d'office lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans, dès lors qu'ils ont fait leur recensement obligatoire à l'âge de 16 ans dans la commune.



Résultats des élections sénatoriales

Aux termes de l'[article 24 de la Constitution](#), le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales. Avec l'Assemblée nationale, le Sénat vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques.

Le Sénat est composé de 348 sénateurs et sénatrices, élus pour six ans au suffrage universel indirect par un collège de 162 000 « grands électeurs ». Tous les trois ans, le Sénat est renouvelé par moitié. Les 170 sièges de la série 1, dont fait partie le département de la Loire, ont été renouvelés ce 24 septembre 2023.

Pour la Loire, 4 sièges étaient à pourvoir par 1 865 grands électeurs. La commune de Fontanès était représentée par 3 grands électeurs élus au sein du conseil municipal.

Les 4 sénateurs de la Loire élus :

- M Hervé REYNAUD (33,08%) – Ensemble pour la Loire (DVD)
- M Jean-Claude TISSOT (22,34%) – Agir pour la Loire (DVG)
- M Pierre Jean ROCHETTE (17,63%) – La Loire « haut et fort » (DVD)
- Mme Cécile CUKIERMAN (17,14%) – Pour nos communes et l'égalité des territoires (DVG)

Pour en savoir plus : <https://senatoriales2023.senat.fr/departement/42-loire>





Changement à la tête de la Métropole

Depuis sa mise en retrait de ses fonctions de président de Saint-Etienne Métropole (SEM) en décembre dernier, Gaël PERDRIAU a été remplacé par Hervé REYNAUD, son premier vice-président, qui a assuré l'intérim jusqu'à fin septembre. Elu sénateur, ce dernier a dû quitter ses fonctions de premier vice-président et de maire de Saint-Chamond.

Dans l'ordre du tableau des élections de 2020, c'est désormais Sylvie FAYOLLE, deuxième vice-présidente à SEM en charge du développement durable et de la transition écologique, maire de la commune de Saint-Paul-en-Cornillon qui prend le relais et assure donc l'intérim de la présidence de SEM.



Projet du château

La vente du château par SEM se précise et devrait être finalisée dans les prochaines semaines. Une réunion publique est prévue le jeudi 16 novembre à 19h30 à la Maison du Plâtre pour vous présenter le projet retenu.



Déchets

Composteurs individuels

Saint-Etienne Métropole a décidé d'installer des containers pour le ramassage des déchets fermentescibles uniquement dans les communes à forte densité de population, mais pas dans les communes rurales.

Pour Fontanès, la Métropole propose des composteurs individuels, afin de recycler nos déchets en compost. La commande de ce composteur peut se faire dès à présent sur saint-etienne-metropole.fr.

Un flyer expliquant l'intérêt du compostage sera distribué cette fin d'année.

Changement dans les déchèteries

Au 1^{er} janvier 2024, l'accès aux déchèteries sera limité. Un système d'unité sera mis en place (30 unités par an et par foyer : 1 voiture = 1 unité ; 1 voiture avec remorque = 3 unités). Les déchèteries vont se munir d'un détecteur de plaque d'immatriculation pour pouvoir faire un suivi.

L'inscription sur le site de la Métropole sera obligatoire pour accéder aux déchèteries, en déclarant l'identité et les véhicules de chaque ménage.



Conseil Municipal des Enfants

Les élections du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour le mandat 2023-2024 se sont déroulées le 6 juillet dernier. Elles se sont tenues en mairie. Tous les enfants scolarisés à Fontanès en CE2, CM1 et CM2 ont participé au vote. Cette année, une candidate résidant à Fontanès mais non scolarisée sur la commune s'est portée candidate et a été élue.

La prise de fonction des élus au CME a officiellement débuté en présence de Michel GANDILHON lors de la première séance plénière qui s'est tenue le 20 septembre.



Les cinq enfants élus rentrant en CM1 en septembre sont : Arthur MATHEVON, Capucine SCHRICKE, Ethan MALOSSE, Mayssa KERNOU et Manon DI ROCCO. Ils sont élus pour 2 ans et viennent suppléer les membres sortants ayant terminé leur scolarité à Fontanès. Ils ont ainsi rejoint les quatre membres du précédent CME évoluant en CM2 et effectuant leur seconde partie de mandat : Pauline GRANGE, Achille HERVET, Ambre GONON et Marine BESSY.

Pour rappel, le CME se réunit en moyenne une fois par mois, en général le mercredi, en séance plénière d'une heure et demie. Le planning est élaboré en tenant compte du calendrier scolaire. Lors de ses séances, tout comme dans le cadre des projets ou la mise en place des sorties thématiques, le CME est accompagné par les élus référents et Manon FAYOLLE.

A la suite de chaque rencontre plénière, un compte rendu rédigé par la ou le secrétaire de séance et publié sur le site internet de la commune ; une seconde rubrique, intitulée "Journal du CME", relate les différentes actions et projets réalisés en cours d'année. Cette année, les jeunes élus ont déjà émis de nombreuses idées, autour notamment de l'environnement et de la solidarité.



Relais Petite Enfance

Pour aider les parents, votre commune, avec le soutien de la CAF, finance et met à votre disposition le Relais Petite Enfance (RPE). Cette structure regroupant plusieurs communes assure des permanences à la mairie de Fontanès, en général le 4^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 11h. Il s'agit d'un lieu d'accueil, d'information, de rencontre et d'échanges qui s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels.

Au cours de cette permanence, Anne VALLET, l'animatrice du RPE vous apporte :

- Un accompagnement dans la recherche d'un lieu d'accueil pour votre enfant ;
- Des informations sur les différents modes d'accueil ;
- Un support pour les démarches administratives, dans la fonction d'employeur (droits et obligations, contrat de travail, mensualisation, congés payés, convention collective, rupture de contrat, ...)

Le RPE c'est aussi des temps collectifs qui se déroulent le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 11h à la Maison du Plâtre. Ces temps collectifs sont ouverts à l'ensemble des assistantes maternelles, gardes à domicile, parents et enfants. Exceptionnellement au mois d'octobre, Anne VALLET animera le temps collectif le jeudi 26.



Ce sont des moments conviviaux qui ont pour objectifs de permettre aux enfants de découvrir la vie en collectivité en douceur, d'avoir accès à un espace d'éveil, d'explorations, d'activités et de rencontres ; et aux assistants maternels la possibilité d'être mis en relation avec les parents, de rencontrer leurs collègues et d'autres professionnels de la petite enfance.

Votre Relais Petite Enfance est ouvert aux jours et horaires suivants :

- **SAINT-HÉAND**, au siège social :
 - o Les jeudis de 15h30 à 18h30
 - o Le 3^{ème} mardi du mois de 15h30 à 17h30
 - o Le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 11h
- **L'ÉTRAT**, place de l'Eglise :
 - o Le 2^{ème} mardi du mois de 15h30-17h30
- **FONTANÈS**, en mairie :
 - o Le 4^{ème} mercredi du mois de 9h à 11h
- **MARCENOD**, en mairie :
 - o Le 4^{ème} vendredi du mois de 9h à 11h
- **SAINT-CHRISTO**, en mairie :
 - o Le 2^{ème} mercredi du mois de 9h à 11h
- **LA TOUR EN JAREZ**, en mairie :
 - o Le 4^{ème} vendredi du mois de 14h à 16h

Coordonnées :

Siège social : 9 rue de l'Avenir à Saint-Héand

Tél : 04.77.30.93.84

Mail : espacepetiteenfance.sheand@orange.fr



Point de Médiation Numérique, un service public à Fontanès

Depuis plus d'un an, Sarah MACARDIER, conseillère numérique, vous accueille sur rendez-vous, lors de sessions privées organisées chaque vendredi, en mairie entre 15h et 17h. Ouverte à tous, cette action est organisée sur quatre communes avoisinantes : Saint-Christo-en-Jarez, Valfleury, Marcenod et Fontanès.



Il s'agit de répondre à vos questions du quotidien nécessitant les outils numériques tels que la tablette, l'ordinateur ou le téléphone. N'hésitez pas à venir découvrir comment ce service peut vous aider.

Au programme de ce dernier trimestre, retrouvez des ateliers collectifs autour de la découverte des outils numériques se déroulant à Saint-Christo-en-Jarez :

- **BASIC'TEL** ~ 4 séances pour comprendre son téléphone
 - o 19, 23, 26 et 30 octobre de 10h à 12h – sur inscriptions
- **DOCTOLIB ET COMPAGNIE**
 - o 16 novembre ~ 14h / 15h30 ou 18h / 19h30
- **BASIC'TABLETTE** ~ 2 séances pour comprendre sa tablette
 - o 28 et 30 novembre de 10h à 12h – sur inscriptions
- **AUTOUR DE SES DROITS** ~ utiliser la "caf.fr", je suis "Proche aidant" et j'ai des questions
 - o 11 décembre de 14h à 16h
- **CARTES DE VŒUX DIGITALES**
 - o 18 décembre de 9h30 à 11h30 ou de 14h à 16h

Coordonnées :

Tél : 04.77.20.85.19 ou 07.75.11.35.22

Mail : mediateurnumerique@afrcsv.fr



Du côté des associations...

Les lutins en ski de Font'

Dans la célèbre lutinerie de Fontanès, tout est chamboulé... les lutins veulent encore plus décorer le village que l'année dernière. Nous avons besoin de petites mains pour y arriver. Si vous voulez apporter votre soutien, vous êtes les bienvenus. Nous nous retrouvons au Rio les samedis 21 octobre et 4 novembre à partir de 9h pour que le village s'illumine aux lueurs des fêtes. A bientôt sur les pistes !



Avenir Football Pays de Coise

Notre club, promu pour la première fois de son histoire au niveau régional, recherche d'urgence des arbitres. La formation, la licence et les équipements sont pris en charge par le club. Une réunion d'information avec un représentant de la Ligue Rhône-Alpes aura lieu le jeudi 2 novembre prochain à 19h au Milleclub à Grammond.

Comité Foire

Cette année, nous renouvelons la traditionnelle Foire de la Saint-Martin, le 11 novembre. Vous pourrez venir déguster la fameuse soupe aux choux, préparée par les chasseurs, entre 7h et 12h à la Maison du Plâtre. Au sein du village, vous pourrez retrouver des producteurs locaux, l'artisanat d'art, les forains, sans oublier les jeux pour les enfants. Nous retrouverons le vide grenier, qui a été très demandé l'année dernière. Une nouveauté pour 2023 : la fanfare du Chambon-Feugerolles (la Banda Croqu'notes), défilera dans les rues en début et milieu d'après-midi.



Le thème choisi par les agriculteurs cette année est « la récolte de l'herbe au fil du temps » : divers matériels de fauche seront exposés. Vous pourrez, bien sûr, vous restaurer en dévorant les agri'burgers.

Nous souhaitons faire de la foire un moment festif, pleins de couleurs et de sourires. Nous lançons un appel au bénévolat pour que cette journée soit réussie et un vrai moment de partage.

MJC

Cinéma

Le cinéma des Monts du Lyonnais recherche de nouveaux bénévoles ! Le cinéma de votre village passe des films tous les 15 jours dans la salle du Foyer. La mise en place du matériel se fait le samedi matin pour des projections de séances à 17h30 et à 20h30 un samedi sur deux.

Si vous êtes intéressé(e)s, merci de contacter Nicolas MARTINS par téléphone au : 06.62.22.36.58

Spécial Halloween

L'équipe du bureau planche sur un projet destiné aux enfants pour Halloween. Les infos seront diffusées soit sur notre site www.mjfontanes.org soit sur notre page [Facebook](#), alors ouvrez l'œil. Préparez vos plus beaux (effrayants) costumes, et soyez prêts à avoir peur !!

LARJ

La rentrée se passe aussi au LARJ, le Lieu d'Accueil et de Ressource pour les Jeunes ! Pour cette saison 2023-2024, nous sommes heureux de compter un peu plus d'une vingtaine d'inscrits.

Il nous faut tout de même apporter quelques éclaircissements. En effet, depuis le départ d'Hervé BOUCHUT en avril dernier, nous faisons face à la difficulté de trouver quelqu'un pour le poste. Il se trouve qu'à l'occasion de cette rentrée, des rencontres entre les structures jeunesse du secteur doivent être organisées à l'échelle de la Cohésion Territoriale Globale (CTG). L'objectif étant simple : mutualiser les moyens, humains notamment, afin de permettre l'embauche d'un salarié qui couvrirait les besoins de ces différentes structures.

Nous assurerons quoi qu'il arrive quelques activités ponctuelles d'ici la mise en place d'un animateur.

Conjointement à cela, le projet européen « GIF4GIF4 » dont les deux premières étapes (Française et Grecque) ont été réalisées en juillet 2023 se poursuit cette année. Nos jeunes s'envoleront pour l'Islande en quête d'aurores boréales, de bains chauds, de neige et de rencontres culturelles bien sûr !



Répar-Café

Sur les 28 millions d'appareils électroménagers qui tombent en panne chaque année en France, moins de la moitié sont réparés (44% selon une étude inédite sur les pannes rencontrées par les gros appareils électroménagers publiée par Murphy en 2019).

Le répar'Café continue dans sa lancée : donner une seconde chance à vos électroménagers, vélos, ordinateurs, etc. Nos répar'AMATEurs seront présents pour vous accompagner, tous pleins de patience, de bons conseils et animés par l'envie de transmettre leur savoir-faire et de faire connaître au plus grand nombre le plaisir de réparer soi-même !

Alors soyez prêts et rendez-vous le 19 novembre à la Maison du Plâtre de 9h30 à 12h.

Chorale Silensol

La chorale Silensol a repris son activité avec un effectif de 26 personnes dont 4 nouveaux.

La préparation du premier concert le dimanche 26 novembre à Saint-Priest-en-Jarez, en lien avec le secours populaire, a permis une bonne reprise. En février, rencontre avec d'autres chorales à Saint-Martin-la-Plaine pour une journée d'apprentissage de chants clôturée par un concert. Une journée inter chorale finira notre saison. Voilà un beau programme pour passer une année en chansons.



Soirée crêpes et jeux

Cette soirée intergénérationnelle aura lieu en janvier. Nous vous en dirons mieux très prochainement ; en attendant on peaufine la recette des crêpes, on teste des nouveaux jeux, d'ici là patience...

Bab-Ul-Mussarat

Le dimanche 19 novembre 2023, l'association Bab-Ul-Mussarat organise son repas annuel à la Maison du Plâtre. Au menu : apéritif, salade verte, riz façon Séraphine, poulet coco, fromage blanc ou sec, salade de fruits (élaborée sur place avec les fruits que chacun apportera), café.

Puis, vers 15h30, se tiendra l'assemblée générale de l'association. Toute la journée, une expo-vente d'objets artisanaux pakistanais sera disponible. Enfin, le gâteau que vous réussirez si bien sera le bienvenu pour le goûter en fin d'après-midi.

Votre participation de 15 euros minimum par repas servira à soutenir nos projets auprès des enfants de Karachi.

Renseignements et inscriptions avant le 10 novembre 2023 auprès de :

- Alain FOREST : au 06.62.74.91.34 ou par mail alain.forest5@orange.fr
- Hervé BOUCHUT : au 06.74.21.67.40 ou par mail herve.bouchut@orange.fr
- Marie-Hélène SOUVETON : au 06 42 18 63 26 ou par mail mh.souveton@orange.fr

Bibliothèque

Reprise des permanences

Une rentrée chargée pour l'équipe des bibliothécaires ! En effet, les bénévoles vous accueillent tous les dimanches de 10h à 12h et chaque mercredi (sauf pendant les vacances scolaires) de 10h à 12h. Retrouvez également le Coin des Histoires le 1^{er} dimanche de chaque mois de 10h30 à 11h.

Le livre « Fontanès, village perché... entre Forez, Lyonnais et Jarez », à nouveau en vente lors des permanences au prix de 10€.

Pour découvrir nos actualités, suivez-nous sur [Facebook](#) ou [Instagram](#).

La fontaine aux livres

Cette année encore, l'évènement de la fontaine aux livres aura lieu à la Maison du Plâtre le samedi 25 novembre de 14h à 18h et le dimanche 26 novembre de 10h à 17h.

Le programme du week-end se précise avec la participation de quatre auteurs et une illustratrice. Nous accueillerons :

- Jean Yves Dupain, Johan Lagrange, Valérie Caporin, Christelle Fillion, et Fachri Maulana : auteurs de livres adultes et enfants
- Fanny Gautheron : illustratrice

Du côté des animations, les enfants pourront écouter les histoires des Petites Motnotes ou bien participer à un atelier de création de cartes ou de pliage de livres.



AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Octobre			
Samedi 21 octobre à 9h	Atelier décorations de Noël	Les lutins en ski de Font'	Zone de loisirs du Rio
Samedi 21 octobre à 20h30	Séance de cinéma « Mise au vert »	MJC	Foyer
Samedi 28 octobre	Repas des Aînés	CCAS et Comité des Fêtes	Maison du Plâtre
Novembre			
Samedi 4 novembre à 9h	Atelier décorations de Noël	Les lutins en ski de Font'	Zone de loisirs du Rio
Samedi 4 novembre à 17h30	Séance de cinéma « Les As de la jungle 2 »	MJC	Foyer
Samedi 4 novembre à 20h30	Séance de cinéma « Gran Turismo »	MJC	Foyer
Lundi 6 novembre à 9h	Séance scolaire de cinéma « Caillou, Chou, Hibou »	MJC	Foyer
Jeudi 9 novembre à 16h30	Vente de pommes et jus de fruits	Ecole	Ecole
Samedi 11 novembre	Foire de la St Martin	Comité Foire	Rues du village
Dimanche 12 novembre à 11h	Cérémonie du souvenir	Municipalité	Monuments aux Morts
Jeudi 16 novembre à 19h30	Réunion publique	Municipalité	Maison du Plâtre
Vendredi 17 novembre	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 18 novembre	Pièces de théâtre	Troupe théâtre de Saint-Romain-en-Jarez	Foyer
Dimanche 19 novembre à 9h30	Répar'Café	MJC	Maison du Plâtre
Dimanche 19 novembre	Repas, Assemblée Générale	Bab Ul Mussarat	Maison du Plâtre
Du samedi 25 au dimanche 26 novembre	Fontaine aux livres	MJC / Bibliothèque	Maison du Plâtre
Décembre			
Mardi 5 décembre	Vente de sapins de Noël	APE	Cour de l'école
Vendredi 8 décembre	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 9 décembre	Arbre de Noël	APE	Foyer

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

